

Image not found or type unknown



Donation pour une succession

Par **Legane**, le **30/10/2015** à **17:22**

Bonjour,

Voilà il y a 10 ans j'ai eu une donation par mes parents. j'ai acheté un appartement et cette donation a permis de faire un apport pour cette appartement. je précise j'ai un frere qui n'a pas eut cette donation. maintenant mon pere est décédé il y a un an et le notaire me demande de faire expertiser mon appartement pour qu'il puisse calculer le montant du rapport dont vous êtes redevable. Est ce que si ma mere fait une donation du montant égale à la mien à mon frere sa me fera moins de probleme.

Merci pour votre réponse.